



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

concurrence

Question écrite n° 19946

Texte de la question

M. Christian Ménard attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la concurrence déloyale opérée par certaines personnes travaillant dans le cadre de chèques emploi service et qui, détentrices de matériel (tondeuses, tronçonneuses, taille-haies, remorques...) leur appartenant, les utilisent sans déclaration auprès des organismes de protection sociale (MSA) et fiscale en qualité d'entrepreneur, ou encore sans immatriculation au registre des métiers, contrairement à l'obligation qui en est faite pour les entrepreneurs paysagistes légalement enregistrés. Face au sentiment d'inégalité et de concurrence déloyale ressenti par les professionnels, il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer quelles mesures spécifiques il compte prendre.

Données clés

Auteur : [M. Christian Ménard](#)

Circonscription : Finistère (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19946

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juin 2003, page 4369